

## **Motion générale adoptée par la Commission Administrative du SNCS et les élus SNCS au Comité national de la recherche scientifique et aux commissions de l'Inserm et de l'Inria réunis le 9 avril 2010**

Sous prétexte d'amélioration des revenus des chercheurs, la mise en place autoritaire de la prime d'excellence scientifique (PES) par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche généralise l'individualisation des rémunérations au mérite et la mise en concurrence des personnels. Ce système néglige, voire méprise, ce qui fait la réalité de la recherche en équipes, où chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs travaillent et contribuent ensemble aux résultats de la découverte scientifique.

La PES est une mauvaise réponse aux très réels problèmes des rémunérations et des carrières. C'est aussi une attaque frontale contre le statut de chercheur à temps plein. En effet, en imposant une charge d'enseignement d'un tiers de celle d'un enseignant-chercheur, même si aujourd'hui les directions d'organisme de recherche escamotent cet aspect, cette obligation d'enseignement demeure une obligation du décret ; d'une manière ou d'une autre, elle finira par être imposée aux chercheurs primés.

Les chaires organismes-universités participent de la même logique en créant un statut intermédiaire qu'il suffira ensuite de généraliser pour mettre en extinction le statut de chercheur à temps plein.

La CA du SNCS et les élus SNCS du Comité national de la recherche, et des commissions de l'Inserm et de l'Inria, réunis le 9 avril 2010 à Ivry, appellent les syndiqués et les élus SNCS dans les instances d'évaluation des chercheurs :

- à refuser d'étudier les dossiers de demande de PES, à refuser de siéger dans les comités « ad hoc » de sélection des PES et dans les comités de sélection des chaires.
- à faire campagne au sein de leurs instances d'évaluation pour que le plus grand nombre possible de leurs membres les accompagnent dans ces refus.

Le SNCS continuera à faire campagne contre la PES et les chaires, et à exiger :

- une revalorisation des rémunérations et des carrières :
  - refonte de la grille salariale permettant une augmentation significative pour tous les jeunes recrutés chercheurs et ITA
  - déblocage des fins de carrières chercheurs et ITA
  - transformation du budget destiné à la PES et à l'augmentation de la part variable de la PPRS en promotions supplémentaires.
- une prise en compte des années travaillées à l'étranger dans le calcul des retraites
- un plan pluri-annuel de créations d'emplois scientifiques pour intégrer les nombreux précaires générés notamment par l'ANR.